



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 MARS 2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 18 h 30

Affiché le 26 mars 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 39

L'an deux mille vingt et un, le vingt quatre mars, à 18 h 30, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique à l'Espace Toffoli, sous la présidence de Monsieur Hervé GICQUEL, Maire de Charenton-le-Pont.

Etaient présents :

- M. GICQUEL, M. TURANO, Mme MAGNE, M. GAILHAC, Mme LEHOUT POSMANTIER ; M. SEGALAT, Mme HERBERT, M. DROUVILLE, Mme CERTIN, M. CRON, Mme GRUBER, M. BOCCARA, M. VAN DEN AKKER, Mme MENUU, M. BENOIT, M. MIROUDOT, M. MAZURE, Mme LYET, Mme GONNET, Mme LONGUEVE, Mme GIRARD, M. MATOBO, Mme GUEGAN-ROS, M. SZERMAN, Mme YANGO, Mme MINART, M. TRABELSI (jusqu'au point n°8- vote du budget primitif), M. SCAGLIOSO, Mme MARGO - « **Charenton Demain** »
- Mme CAMPOS BRETILLON, M. TOURCHIK - « **Charenton Passionnément** »
- M. RAMBAUD, Mme DENIS - « **Construire l'avenir à Charenton** »
- M. MARTINS PEREIRA - « **Charenton pour tou-te-s** »
- M RODRIGUEZ-LACAM – « **Vivons mieux à Charenton** »

Etaient excusés : Mme EL HARTI, M. LEGUIL, Mme YAHIAOUI, , Mme OUTIN

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur DROUVILLE

Approbation de l'addendum du procès-verbal de la séance du 04 novembre 2020

Rapporteur : Monsieur GICQUEL

Adoption du Procès-verbal séance de la séance du 10 février 2021

Rapporteur : Monsieur GICQUEL

Présentation des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT

Rapporteur : Monsieur GICQUEL

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1) Création de l'emploi de Responsable de la Vie Associative

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération :DEL_2021_011

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, la création, à compter du 1er mai 2021, d'un emploi de Responsable de la Vie Associative dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie A à temps complet afin d'exercer les missions suivantes :

- Participer à la définition d'une politique d'aide au secteur associatif (critères et procédures pour favoriser plus de transparence et de cohérence ...),
- Organiser des animations valorisant le secteur associatif et favorisant le travail en commun des acteurs du tissu associatif,
- Constituer et gérer un portail associatif,
- Accueillir, informer, accompagner et conseiller les différents acteurs associatifs (aide logistique, conseils juridiques, prévention des risques, formation),
- Gestion et planification des locaux mis à disposition ou loués aux associations (convention, suivi technique, contrôle),
- Préparer et exécuter le budget du service associatif,
- Gérer les dossiers de demande de subvention des associations

2) Création de l'emploi d'Administrateur Système et Réseaux contractuel

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération :DEL_2021_012

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, la création, à compter du 1er mai 2021, d'un emploi d'Administrateur Système et Réseaux dans le grade d'Ingénieur territorial relevant de la catégorie A à temps complet afin d'exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Piloter les opérations et les moyens de production,
- Intégrer dans l'environnement de production les solutions logicielles et en assurer le déploiement selon les préconisations,
- Être garant(e) du bon fonctionnement des infrastructures (serveurs, réseau, sécurité, stockage),

3) Accord cadre relatif à l'organisation générale du temps de travail pour les agents de la ville de Charenton-le-Pont, conformément au cadre réglementaire fixant la durée légale du temps de travail

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération :DEL_2021_013

Le Conseil Municipal a décidé, **à la majorité (1 contre - « Charenton pour tou-te-s »)**,

- d'abroger l'accord cadre relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail applicable à Charenton-le-Pont du 4 octobre 2001, ainsi que son avenant n°1 du 7 décembre 2016.
- d'adopter un nouvel accord cadre entrant en vigueur au 1er janvier 2022 et redéfinissant l'organisation générale du temps de travail pour les agents de la ville de Charenton-le-Pont, conformément au cadre réglementaire fixant la durée légale du temps de travail.

Il a autorisé Monsieur le Maire à décliner l'organisation du travail des services tenant compte des nécessités de service et des nouvelles modalités d'organisation du temps de travail.

4) **Demande de décharge de responsabilité- Régie du Conservatoire**

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération :DEL_2021_014

Le Conseil Municipal a refusé, **à l'unanimité**, la demande en décharge de responsabilité du Régisseur de Recettes du Conservatoire en poste au moment des faits de Madame G.

5) **Subvention 2021 destinée au Groupement d'Entraide du Personnel Communal (GEPC) – Opération chèques vacances 2021 pour le personnel communal – Contribution de la Collectivité – Employeur.**

Rapporteur : Madame MINART

Délibération :DEL_2021_015

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, le versement d'une subvention de 69 077€ au Groupement d'Entraide du Personnel Communal (GEPC) afin de contribuer à la mise en place de chèques vacances destinés au personnel communal.

6) **Vote des taux d'imposition des taxes foncières pour l'année 2021**

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération :DEL_2021_016

Le Conseil Municipal a fixé, **à la l'unanimité des voix exprimées (2 abstentions - « Charenton pour tou-te-s », « Vivons mieux à Charenton »)**, pour la Commune de Charenton-le-Pont, les taux d'imposition pour l'année 2021, comme suit :

- Foncier bâti : 29,19 %
(soit 15,44 % pour taux communal 2020 + 13,75 % pour le taux départemental 2020)
- Foncier non bâti : 22,52 %

7) **Reprise anticipée des résultats 2020 - Budget Commune**

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération :DEL_2021_017

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité des voix exprimées (6 abstentions - « Charenton Passionnement », « Construire l'avenir à Charenton », « Charenton pour tou-te-s »)**, la reprise anticipée des résultats 2020 selon les conditions ci-dessous :

Résultat de la section de fonctionnement N-1 estimé :	4 764 588,67 €
Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 :	17 011 046,68 €
Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 :	<u>- 9 359 145,67 €</u>
Résultat de la section d'investissement N-1 :	7 651 901,01 €

Prévision d'affectation en résultat de fonctionnement reporté :	4 764 588,67 €
---	----------------

8) **Vote du Budget Primitif 2021**

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération :DEL_2021_018

Le Conseil Municipal a adopté, **à la majorité (7 contre - « Charenton Passionnement », « Construire l'avenir à Charenton », « Charenton pour tou-te-s », « Vivons mieux à Charenton »)**, le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2021 arrêté à la somme de 117 788 197,52€ .

9) Fixation des tarifs de vente de livres dans le cadre de braderies organisées par les médiathèques de Charenton

Rapporteur : Madame HERBERT

Délibération :DEL_2021_019

Le Conseil Municipal a fixé, à l'**unanimité**, les tarifs de vente des livres proposés dans le cadre des braderies comme suit :

Tarifs de vente de livres braderie	Tarifs
Livres de poche et livres petits formats pour enfants	0,50 €
Monographies (romans, BD...)	1,00 €
Beaux livres (livres d'art...)	2,00 €

10) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat entre les médiathèques municipales et le Musée du Jeu de Paume

Rapporteur : Madame HERBERT

Délibération :DEL_2021_020

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'**unanimité**, Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre les médiathèques de Charenton et le musée du Jeu de Paume visant à ce que les deux entités travaillent ensemble avec un public jeune (11-12 ans) autour des images fixes (livres et photographies) et animées (films) .

11) Exonération temporaire des redevances d'occupation des équipements sportifs pour les associations pendant la crise sanitaire dûe à la Covid 19

Rapporteur : Monsieur SCAGLIOSO

Délibération :DEL_2021_021

Le Conseil Municipal a décidé, à l'**unanimité**, d'exonérer de manière exceptionnelle et temporaire les redevances d'occupation des installations sportives communales en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19 pour les associations à compter du 01^{er} septembre 2020 et jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021.

12) Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des "Amis de Georges Guyon Architecte 1850-1915" pour la réalisation d'un livret parcours pédagogique des réalisations de Georges Guyon à Charenton-le-Pont

Rapporteur : Madame LONGUEVE

Délibération :DEL_2021_022

Le Conseil Municipal a accordé, à l'**unanimité**, une subvention exceptionnelle à l'association des « Amis de Georges Guyon Architecte 1850-1915 » d'un montant de 1 500 €.

13) Signature de la Charte d'engagement « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens »

Rapporteur : Madame MAGNE

Délibération :DEL_2021_023

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'**unanimité**, la charte d'engagement « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » et a autorisé Monsieur le Maire à signer ladite charte. La Ville pourra ainsi poursuivre, développer et valoriser toutes ses démarches visant à informer et protéger la population et les écosystèmes de l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

14) Adhésion au réseau des partenaires de l'Agence régionale de la biodiversité en Ile-de-France

Rapporteur : Madame MAGNE

Délibération :DEL_2021_024

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de candidater au Comité des partenaires de l'Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France (ARB IDF) au sein du collège « Communes et EPCI ».

Si la candidature est retenue, la Ville s'engage sur une durée de 3 ans à :

- Désigner le ou la responsable du service Nature et Jardins comme représentant de la Ville de Charenton-le-Pont au sein du Comité des partenaires de l'ARB IDF ;
- Verser une subvention de 1000 € par an à l'Institut Paris Région pour son département « Biodiversité » qui porte l'ARB IDF.

15) Réactualisation du règlement du concours des balcons fleuris.

Rapporteur : Madame MAGNE

Délibération :DEL_2021_025

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, le règlement du concours des balcons fleuris modifié, afin d'intégrer dorénavant la notion de développement durable et prendre en compte toutes les dimensions d'une gestion écologique respectueuse de l'environnement.

16) Cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section B numéros 160 et 232 (emprise de la « rue du Nouveau Bercy ») et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte de vente avec la SAS Charenton Bercy

Rapporteur : Monsieur GAILHAC

Délibération :DEL_2021_026

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, la cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées B numéros 160 et 232, volume numéro 5 et a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte de vente

17) Revalorisation exceptionnelle des tarifs abonnés du marché

Rapporteur : Monsieur MAZURE

Délibération :DEL_2021_027

Le Conseil Municipal a décidé, **à la majorité (4 contre - « Construire l'avenir à Charenton », « Charenton pour tou-te-s », « Vivons mieux à Charenton »)**, d'une hausse exceptionnelle des tarifs des abonnés –applicable dès le 1^{er} avril 2021 correspondant à la répercussion directe des frais de prestations de gardiennage-comptage-filtrage (

Les frais répercutés sont ceux des prestations de :

- 1 agent supplémentaire pendant les 7 séances incluses entre le 2 janvier et le 13 février 2021 inclus ; puis
- 2 agents supplémentaires de manière continue à compter du 20 février 2021
Ce paiement sera répercuté de manière égale à tous les abonnés à hauteur de 3,90 €HT supplémentaire,

18) Avis sur la seconde étape de la Zone à Faibles Emissions-Mobilité sur la ville de Saint-Maurice

Rapporteur : Monsieur TURANO

Délibération :DEL_2021_028

Le Conseil Municipal a émis, **à l'unanimité**, un avis favorable sur le projet de renforcement de la Zone à Faibles Émissions Mobilité (ZFE-m) sur la Ville de Saint Maurice, à partir du 1^{er} juin 2021, interdisant la circulation aux véhicules non classés, Crit'Air 5 et Crit'Air 4.

19) Avis sur la seconde étape de la Zone à Faibles Emissions-Mobilité sur la ville d'Alfortville

Rapporteur : Monsieur TURANO

Délibération :DEL_2021_029

Le Conseil Municipal a émis, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de renforcement de la Zone à Faibles Émissions Mobilité (ZFE-m) sur la Ville d'Alfortville, à partir du 1^{er} juin 2021, interdisant la circulation aux véhicules non classés, Crit'Air 5 et Crit'Air 4.

20) Avis sur la seconde étape de la Zone à Faibles Emissions-Mobilité sur la ville de Paris

Rapporteur : Monsieur TURANO

Délibération :DEL_2021_030

Le Conseil Municipal a émis, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de renforcement de la Zone à Faibles Émissions Mobilité (ZFE-m) sur la Ville de Paris, à partir du 1^{er} juin 2021, interdisant la circulation aux véhicules non classés, Crit'Air 5 et Crit'Air 4.

21) Adoption du Pass Vélo qui se décline en quatre dispositifs solidaires et innovants en faveur des mobilités douces

Rapporteur : Madame GIRARD

Délibération :DEL_2021_031

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le Pass Vélo dont les bénéficiaires peuvent d'accéder à trois dispositifs :

- **Acquisition de vélo** : la Ville prendra en charge 50% du montant TTC de l'achat d'un vélo ainsi que des accessoires de sécurité (antivol, casque et gilet rétro réfléchissant) figurant sur la même facture. La participation de la Ville sera plafonnée à 200 € TTC pour l'achat d'un vélo adulte, 100 € TTC pour l'achat d'un vélo enfant, accessoires inclus.
- **Marquage antivol** : la Ville offrira le marquage antivol d'un vélo.
- **Réparation de vélo** : la Ville prendra en charge jusqu'à 50 € TTC sur les frais de réparation d'un vélo.

Il a également autorisé Monsieur le Maire à attribuer une subvention aux lycéens boursiers, étudiants boursiers et jeunes (16-26 ans) en insertion pour rembourser l'intégralité de leur abonnement annuel Vélib' V-Max Solidaire, dans la limite d'un abonnement par personne et sous réserve de présentation des pièces justificatives.

Les dispositifs prendront effet à partir du 01^{er} avril 2021 pour une durée d'un an.

22) Point d'information: accompagnement des Entreprises : consultations des artisans

Rapporteur : Monsieur MIROUDOT

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la note d'information sur l'accompagnement des entreprises mis en place par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne.

Fin de séance : 23 h

**Toutes les délibérations et les documents sont consultables
auprès de la Direction de l'Administration Générale (Hôtel de Ville – 48 rue de Paris).**